

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## VINCENT PERQUIA EI (Digital Gong)



En vertu de l'article L441-1 du code de commerce, les conditions générales de vente de VINCENT PERQUIA EI (Digital Gong) sont ci-après établies.  
Constituant le socle de la négociation commerciale, ces conditions générales sont applicables sauf accord express entre les parties.

### ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat porte sur une prestation de service ou un ensemble de prestations de service par VINCENT PERQUIA EI (Digital Gong) au profit d'un CLIENT.  
VINCENT PERQUIA EI est en mesure de proposer notamment les types de prestations suivantes :

- La prestation de graphisme
- La prestation vidéo
- La couverture vidéo d'évènements physiques ou numériques
- Le conseil pour la mise en place d'une prestation vidéo ou d'une action de communication

Cette phase de conseil pourra être facturée en tant que telle, notamment si le client ne peut ou ne souhaite pas contracter pour une prestation de réalisation vidéo.

La description détaillée de la prestation vidéo sera toujours réalisée à la suite soit d'un rendez-vous présentiel, téléphonique ou tout autre forme de communication, par un mail et par l'établissement du devis.

### ARTICLE 2 : CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat sera réputé conclu après l'acceptation du devis par le CLIENT et le versement de 30% du montant de la facture TTC.

Etant soumis au droit commercial, la preuve entre commerçants est libre. La preuve du contenu du contrat sera établi par le devis signé et accepté,

Le devis a une durée de validité de 30 jours.

### ARTICLE 3 : CONDITION DE RÈGLEMENT

**Conditions de règlement**

Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC), selon le cadre fiscal applicable. Sauf mention contraire, un acompte de 30% est exigé à la commande. Le solde est payable à réception de la facture, sous un délai de 30 jours. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront appliquées.

### **Date fixe de tournage**

Concernant les prestations dépendant d'une date d'évènement fixée par le client ou fixée conjointement entre le client et VINCENT PERQUIA EI, il sera demandé un acompte de 30 % du prix total de la facture dès la réservation de la date. En effet le blocage d'une date engage VINCENT PERQUIA EI à se rendre disponible.

Ainsi en cas d'annulation par le client les pénalités seront les suivantes :

- Avant J-30 de l'évènement : Remboursement total de l'acompte
- Entre J-30 et J-15 de l'évènement : Remboursement de 50% de l'acompte
- Avant J-15 de l'évènement : Remboursement de 0% de l'acompte

Les jours sont décomptés en jours ouvrés.

## **ARTICLE 4 : ÉLÉMENTS DE DÉTERMINATION DU PRIX ET DES OPTIONS**

VINCENT PERQUIA EI vend notamment des idées, de l'innovation, du futur et de l'image. La détermination du prix au kilo est donc impossible.

Toutefois, pour respecter les dispositions sur l'obligation d'établissement d'un devis, il sera établi un devis pour chaque client, qui indiquera un prix par prestation avec l'indication d'un minimum de détails. Chaque prestation pour chaque client étant différente, chaque prix unitaire pourra être différent.

Le devis pourra comporter des options qui ne seront pas obligatoires pour la prestation principale. Ces options présentent des améliorations pour le client et sont indiquées explicitement.

## **ARTICLE 5 : LIVRAISON DES PRESTATIONS**

### **Livraison de la Version finale (VF)**

L'objet de la livraison est la version finale (VF) validée par le client.

Les prestations vidéos comportent une part de subjectivité. Ainsi, il est compris dans le tarif des prestations un échange avec le CLIENT sur des modifications pour établir la version finale qui sera validée en l'état.

La validation de la VF vaut acceptation des prestations et obligation de paiement.

La VF est envoyée de façon numérique par une des méthodes techniquement la plus adaptée en accord avec le client.

La date de livraison n'est pas garantie, sauf indication contraire au devis.

### **Coopération avec le CLIENT**

Les parties s'engagent à collaborer ensemble à la bonne réalisation de la VF.

Le client devra fournir toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation selon les délais indiqués au devis.

Un seul interlocuteur représentant le client sera admis pour le pilotage de la prestation et les échanges en vue de la validation de la VF.

### **Accompagnements et ateliers**

Concernant les accompagnements et ateliers pour la bonne pratique de la vidéo, ils sont réalisées en présentiel ou par des modalités numériques, en accord avec le client.

## **ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les productions vidéos ou autres de VINCENT PERQUIA EI constituent une œuvre de l'esprit au sens de l'article L112-2 du Code de la Propriété intellectuelle.

### **Objet et étendue de la cession des droits**

VINCENT PERQUIA EI livre la version finale comportant les images montées, une bande sonore, un habillage. Cette version est diffusable en l'état.

VINCENT PERQUIA EI cède les droits suivants sur la version finale (VF) :

- Le droit d'utilisation et d'exploitation commerciale sous toutes formes,
- Le droit de reproduction par tous moyens et sur tous supports
- Le droit de représentation par tous procédés par des moyens techniques physiques ou numériques
- Le droit de modification, adaptation, traduction, évolution, adjonction, suppression de tout ou partie de l'œuvre cédée
- Le droit de céder tout ou partie de l'œuvre

Seuls les droits sur la version finale (VF) sont cédés.

### **Garantie du CLIENT**

Dans le cadre de la livraison de toutes ses prestations, vidéo ou autre et formation, VINCENT PERQUIA EI garantit être l'auteur des œuvres relevant de la propriété intellectuelle livrées ou d'être titulaire de droits commerciaux sur lesdites œuvres, comme musique, visuels, animations, voix off, etc.

**Toute utilisation non prévue nécessite une autorisation écrite préalable.**

## **Droits à l'image**

Le CLIENT s'engage à garantir le respect du droit à l'image des personnes figurant à l'écran à sa demande.

De son côté, VINCENT PERQUIA EI s'engage à ne faire figurer à l'écran que des personnes proposées par le CLIENT et en toute état de cause avec leur consentement. Concernant les prises de vue par Drone, VINCENT PERQUIA EI ne filme jamais de personnes sans leur accord.

## **Accord de publicité**

Le CLIENT accepte l'utilisation de son nom et d'une partie de ses images à fin de démonstration commerciale au profit de VINCENT PERQUIA EI.

## **ARTICLE 7 : PARTICULARITÉS DU TOURNAGE PAR DRONE**

VINCENT PERQUIA EI indique les conditions spécifiques du tournage en drone :

- Conditions météorologiques favorables
- Faisabilité technique laissée à l'appréciation de VINCENT PERQUIA EI

La date de tournage par drone n'est jamais garantie.

## **ARTICLE 8 : RGPD**

### **Finalités**

La société VINCENT PERQUIA EI collecte des données personnelles dans le cadre de son activité afin d'assurer l'exécution contractuelle de ses prestations commerciales et pour sa propre prospection commerciale.

VINCENT PERQUIA EI est responsable de traitement concernant les données personnelles transmises par ses propres clients en vue de l'exécution du contrat.

VINCENT PERQUIA EI est également destinataire de transferts de données personnelles de personnes tierces dans le cadre de tournages pour le compte de ses clients.

### **Données recueillies et traitées**

Les données recueillies sont relatives à l'identité, (image et voix de la personne, nom, mail, téléphone) et à la vie professionnelle (poste, entreprise, engagement associatif le cas échéant). En raison de la minimisation des données, VINCENT PERQUIA EI n'est jamais amené à collecter des données non pertinentes ou sensibles et s'engage à les détruire si VINCENT PERQUIA EI venait à en avoir en sa possession.

### **Prospection commerciale sur les réseaux sociaux.**

VINCENT PERQUIA EI utilise de façon quotidienne les réseaux sociaux pour sa communication et prospection commerciale : notamment Linked In, Facebook, Twitter, Snapchat, Viadeo (pour l'histoire)

VINCENT PERQUIA EI n'est pas responsable de traitement des données personnelles figurant directement sur les réseaux sociaux.

VINCENT PERQUIA EI s'engage à respecter les conditions d'utilisation des plates-formes, elles-mêmes soumises au respect du RGPD. VINCENT PERQUIA EI dispose en outre d'un fichier restreint de clients et de prospects à qui il envoie des propositions commerciales, des vœux de bonne année et autres communications. VINCENT PERQUIA EI n'utilise que des méthodes ciblées et personnalisées dans la prospection commerciale envers les contacts qu'il a lui-même récoltés ou les contacts présents sur les réseaux sociaux.

### **Destinataires des données**

Les données personnelles sont traitées par le personnel de VINCENT PERQUIA EI et peuvent être destinées à des prestataires extérieurs.

### **Durée de conservation**

Les données des personnes sont conservées pendant toute la durée des relations contractuelles. Les données (et également les rush) sont conservées pendant 3 ans après la fin des relations commerciales ou après le dernier contact de la part du client/prospect.

### **Droit des personnes**

Toute personne dont les données sont collectées peut accéder aux données la concernant. Elle dispose également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement des données.

### **Transfert des données**

VINCENT PERQUIA EI, en tant que responsable des traitements, indique que les données sont conservées uniquement en France et en aucun cas hors UE.

### **Contact**

Ces droits pourront être exercés sur l'adresse : [vincent@digitalgong.fr](mailto:vincent@digitalgong.fr)

## **ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE**

VINCENT PERQUIA EI s'engage à garantir la confidentialité des informations et documents transmis par le client. Cette obligation ne s'applique pas aux informations accessibles publiquement.

## **ARTICLE 10 : RECLAMATIONS ET LITIGES**

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 10 jours suivant la livraison des travaux. En cas de litige, les parties chercheront une solution amiable. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de l'adresse de VINCENT PERQUIA EI.

## **ARTICLE 11 : FORCE MAJEUR**

VINCENT PERQUIA EI ne saurait être tenu responsable des retards ou de l'inexécution des prestations en cas de force majeure (intempéries, pandémie, pannes techniques, etc.).

#### **ARTICLE 12 : ACCEPTATION DES CGV**

La validation d'une commande vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client.

#### **ARTICLE 13 : PRESTATIONS NON REALISEES**

Toute prestation facturée mais non réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de facturation ne pourra être ni remboursée ni effectuée ultérieurement, sauf accord écrit contraire entre les parties.

#### **VINCENT PERQUIA EI**

**(Digital Gong)**

Micro Entreprise

SIRET : 79983764600014

18 rue Léonard de Vinci, 91300 MASSY

vincent@digitalgong.fr

06 85 74 52 52

Conditions Générales de Vente en vigueur à compter du 01 janvier 2020.

